

## **LES COMPTES-RENDUS DE CONSEIL**

### CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE

#### **BUDGET COMMUNAL**

##### **DECISION MODIFICATIVE N°5**

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité**, après avoir délibéré, d'adopter la décision modificative numéro 5 du Budget communal afin de pouvoir acquérir un tracteur tondeuse.

#### **BUDGET ASSAINISSEMENT**

##### **DECISION MODIFICATIVE N°1**

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité**, après avoir délibéré, d'adopter la décision modificative numéro 1 du budget assainissement.

#### **BUDGET COMMUNAL**

##### **ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité**, après en avoir délibéré d'attribuer une subvention à l'Association du Rallycross.

#### **BUDGET COMMUNAL**

##### **DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité**, après avoir délibéré, de valider la demande de subvention auprès du Conseil Régional de Bretagne.

#### **BUDGET COMMUNAL**

##### **ACHAT DE TERRAIN**

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité**, après avoir délibéré, de valider l'achat de la parcelle ZE41 .

#### **BUDGET COMMUNAL**

##### **ACHAT DE TERRAIN**

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité**, après avoir délibéré, de faire une proposition d'achat d'une partie de la parcelle ZC 0062.

#### **DELEGATION DU MAIRE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **décide** de valider la nouvelle délibération sur la délégation du Conseil Municipal au Maire.

#### **MARCHES PUBLICS**

##### **CHOIX DE L'ARCHITECTE**

##### **PROJET RESTAURANT SOCOLAIRE ET SALLE MULTIFONCTIONS**

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité**, après avoir délibéré, de retenir le cabinet « Louvel et Associés » pour le projet de restaurant scolaire et de la salle multifonction communale.

#### **MARCHES PUBLICS**

##### **CHOIX DU SITE D'IMPLANTATION**

##### **PROJET RESTAURANT SCOLAIRE ET SALLE MULTIFONCTIONS**

Le Conseil Municipal **décide**, de valider le choix de la commission, en retenant le site situé derrière la mairie pour l'implantation du projet de restaurant scolaire et de la salle multifonction communale.

#### **TRAVAUX ROUTE DE MAURE DE BRETAGNE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **décide**, de valider l'offre de l'entreprise BREJOIN pour les travaux d'aménagement sur la route de Maure de Bretagne.

#### **TRAVAUX OP 66**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **décide** de valider l'offre de l'entreprise BREJOIN pour les travaux prévus à l'opération 66 et validés par l'assemblée délibérante.

#### **DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

##### **CONVENTION DES ASSOCIATIONS**

##### **CHARGEES DES TEMPS PERISCOLAIRES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **décide** d'accepter de déléguer à Monsieur Le Maire la possibilité de signer les conventions aux associations chargées des temps périscolaires.

#### **CREATION D'UNE GARDERIE EXTRA SCOLAIRE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **décide** de valider la création d'une garderie extrascolaire pour 15 enfants et de fixer le prix forfaitaire de 10 euros par enfant quelque soit le temps passé.

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 OCTOBREDESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité**, après avoir délibéré, de valider la liste des commissaires devant siéger à la commission des impôts directs.

CONVENTION MEGALIS BRETAGNE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, après avoir délibéré, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention passée avec la Préfecture dans le cadre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité

ATTRIBUTION D'INDEMNITE AU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal **décide**, après en avoir délibéré, d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an. Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Stephan COMBEAU, Receveur Municipal

TAXE D'AMENAGEMENT

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité**, après avoir délibéré, de ne pas modifier le taux actuel de la taxe d'aménagement qui est à 2%.

BUDGET COMMUNAL  
DECISION MODIFICATIVE N°6

Le Conseil Municipal **décide**, d'adopter la décision modificative n°6 du budget communal afin d'engager les travaux sur le préau de l'école publique.

REGLEMENT DU CIMETIERE

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité**, après avoir délibéré, de valider le règlement du cimetière.

CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE ET D'UNE SALLE MULTIFONCTIONS A USAGE DU SCOLAIRE ET DU PERISCOLAIREPROJET CANTINE ET SALLE MULTIFONCTION

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité**, après avoir délibéré, de valider une restauration en liaison froide et de concevoir ce restaurant avec une capacité de 120 convives avec la mise en place de 2 services de restauration hebdomadaire.

COMPTE 2131ACTIF DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité**, après avoir délibéré, d'amortir le bien « d'adduction d'eau »

qui date du 1<sup>er</sup> janvier 1996 et dont la valeur est de 94 397,22 euros, sur une durée de 20 ans

VŒUX DU MAIRE

Les vœux du Maire se dérouleront le **vendredi 9 janvier 2015** à 18h30 à la salle polyvalente de Lohéac. L'ensemble de la population est invité à cette cérémonie.

MAIRIE ET AGENCE POSTALE

Elles seront fermées le **lundi 10 novembre 2014**.

Les mercredis 24 et 31 décembre 2014, elles seront ouvertes en continue de 10h à 16h30.

Nous vous remercions de votre compréhension, et toute l'équipe communale vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

ANCIENS COMBATTANTS

La cérémonie du souvenir pour l'Armistice de la guerre 1914-1918 aura lieu le **dimanche 16 novembre**.

PROGRAMME :

**10h30** : Cérémonie religieuse

**11h00** : Dépôt de Gerbe à la stèle, message du ministre des Anciens-Combattants, participation des enfants et sonnerie aux morts

**11h30** : Vin d'honneur

Il y a cent ans débutait cette guerre qui devait faire tant de victimes ! Nombreux aussi sont ceux qui en revinrent estropiés, gazés, malade. Les rescapés ne purent jamais oublier, ces années atroces de souffrances.

Alors n'oublions pas leurs familles, femmes, enfants, qui vécurent des moments d'angoisse, de peurs, de misères. Ces femmes courageuses qui durent avec des moyens précaires, subvenir aux besoins de la famille.

En cette journée de mémoire, nous Anciens Combattants, les enfants des Ecoles, la population — Souvenons nous.

Nous remercions les enseignants de leur participation — Les élèves et les musiciens. *Nos camarades de Lieuron ce joindront à nous.*

## LE PAE

**Vous recherchez une structure de proximité pour vous orienter dans votre projet professionnel et trouver un emploi ? N'hésitez plus et adressez-vous au Point Accueil Emploi (PAE) !**

Dans le cadre de sa politique de développement de l'emploi et de l'insertion professionnelle, Vallons de Haute Bretagne Communauté gère deux PAE : à **Guichen** et à **Maure de Bretagne**. Contrairement aux idées reçues, il n'est pas nécessaire d'être demandeur d'emploi pour bénéficier des conseils des animatrices : l'accueil est ouvert à tout public. En s'appuyant sur un solide réseau de partenaires locaux et nationaux (Mission locale, associations intermédiaires, Pôle emploi...) ainsi que sur une documentation à jour, les animatrices informent et orientent chaque personne vers l'interlocuteur ou l'organisme correspondant à ses besoins. Un accompagnement personnalisé permet à chacun d'être suivi durant son parcours, de la définition de son projet jusqu'au retour à l'emploi. Le PAE assure aussi le lien avec les chefs d'entreprise, dispose des offres d'emploi, assiste les employeurs dans leurs recrutements et co-organise des ateliers et forums.

### Contacts

- Réso – 26 rue du Cdt Charcot à Guichen – 02 99 57 00 09  
- Maison du développement - 8 rue du Frère Cyprien à Maure de Bretagne - 02 99 92 46 90

Accueil : sans rendez-vous les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h - sur rendez-vous les après-midi

### Photo : PAE-Guichen-Réso

Légende : Michel Le Page, vice-président au développement économique et à l'emploi, en compagnie des deux animatrices du PAE de Guichen, Catherine Pousanoff et Isabelle Lebourdais, dans les locaux du Réso.



## MISSION LOCALE JEUNES DU PAYS DE REDON

La mission locale accompagne tous les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire dans les domaines de l'emploi, de la formation, de la santé et du logement, de la mobilité, de l'accès à la culture, aux loisirs, aux sports et aux aides financières. Comme par exemple :

- Un « Kit Emploi » - Afin d'aider les jeunes dans leurs démarches de recherche d'emploi, la Mission locale propose un support simple et efficace « Le Kit d'emploi ». Il s'agit d'une pochette contenant un bloc-notes, un stylo, une clef USB avec divers outils (modèles de lettre de motivation, conseils...etc)
- Une « conduite supervisée » -Partant du constat que certains jeunes n'ont personne dans leur entourage pour assurer le rôle d'accompagnateur pour la préparation du permis de conduire, la Mission locale offre un service de conduite accompagnée.

# L'INFO DES LOHEACIENS

## Calendrier des fêtes

### Novembre

- 15 – Repas des bénévoles du rallycross de Lohéac. (Salle polyvalente de Messac)  
29 – Repas de l'école privée St Sauveur (Salle polyvalente de Lohéac)



### Décembre

- 5 – Préparation du calendrier des fêtes de Lohéac 2015 (Salle des associations)  
6 – Téléthon (Salle polyvalente)  
14 – Père Noël. *Associations des commerçants* (dans le village de Lohéac)



## ALLEZ ON SE « REVEIL » POUR LE FOOT

### Le dimanche 9 Novembre 2014

- L'équipe 1 : Bains / Lohéac  
L'équipe 2 : Lohéac / Langon

### Le dimanche 23 Novembre 2014

- L'équipe 1: Pipriac / Lohéac  
L'équipe 2 : Lohéac / Guipry



### Le dimanche 30 Novembre 2014

- L'équipe 1: Lohéac / Saint Senoux  
L'équipe 2 : Redon / Lohéac

### Le dimanche 7 Décembre 2014

- L'équipe 1: Sainte Marie / Lohéac  
L'équipe 2 : Lohéac / Sixt Sur Aff

### Le dimanche 14 Décembre 2014

- L'équipe 1: Lohéac / Guignen  
L'équipe 2 : Lieuron / Lohéac

## **A VOS CLAVIERS ET A VOS PLUMES !**

A vous tous qui donner vie à notre commune, transmettez nous à la mairie, des articles et des photos de vos manifestations, activités et événements de cette année.

A vous Lohéaciens et Lohéaciennes ! Si vous souhaitez éveiller certains souvenirs, rappeler un événement, une anecdote, un temps d'histoire du village, si vous écrivez des poèmes, si vous faites des dessins..., n'hésitez pas à nous les transmettre. Bien entendu, si vous souhaitez garder l'anonymat, nous respecterons votre désir.

Merci de nous joindre vos articles et photos **avant le 15 Décembre 2014 en mairie**, soit sur format papier en mairie, soit par mail à [mairie.loheac@orange.fr](mailto:mairie.loheac@orange.fr).